

**REGION ET DEPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE**



COMMUNE DE POINTE-NOIRE

COMPTE-RENDU

EXTRAIT

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009



Pointe-Noire, le 07 Décembre 2009

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA REGLEMENTATION

□
BUREAU DE L'ADMINISTRATION GENERALE

□
SERVICES GENERAUX

□

LE MAIRE
Hôtel de Ville

A
Messieurs, Mesdames
Les Conseillers Municipaux

Dossier suivi par :
Réf. N °2009-73/I/1/1/F.D/J.J

CONVOCAATION

Messieurs, Mesdames les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire **le Lundi 21 Décembre 2009 à 17 heures 00** précises à la **MAIRIE DE POINTE-NOIRE** (Salle de Délibérations) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-annexé.

Comptant sur votre présence effective, je vous prie d'agréer, Messieurs, Mesdames les Conseillers Municipaux, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE MAIRE

F. DESPLAN



ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2009

0°) Approbation du P.V. du dernier conseil (14 Octobre 2009)

1°) Information du conseil municipal relatif à l'avis N°2009-0132 de la Chambre Régionale des Comptes (Affaire Abattoir)

2°) Les grandes orientations budgétaires 2010

3°) Délibération du Conseil Municipal en vue de réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'une déchèterie (SEMASAMAR)

4°) Approbation de l'évaluation des biens communaux (Mixte 2) en vue de l'échange avec le Conseil Général

5°) Délibération du Conseil Municipal en vue de la mise en place d'un chantier d'insertion espaces verts (ADI)

6°) Délibération du conseil municipal relatif au projet de la maison du bois « LES PLAINES MUSICALES »

7°) Délibération du conseil municipal relatif au projet de la maison du bois Exposition « LE CŒUR A L'OUVRAGE »

8°) Délibération du conseil municipal pour la prise en charge des frais de la mission exploratoire des compagnons du devoir

9°) Délibération du conseil municipal autorisant le maire à signer la convention avec la C.A.F. relative à l'accompagnement global des familles

10°) Délibération portant création d'emploi

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION :
07 Décembre 2009

DATE D'AFFICHAGE :
04 Janvier 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

PROCURATION : 02

VOTANTS : 19

QUESTION N°

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 04 Janvier 2010. et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le lundi 21 Décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adj, SEREMES Constance 3^{ème}. Adj, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adj, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adj, KAMOISE Jules 6^{ème} Adj, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adj, CABRION Louissette, RANCE Elie, HAGUY/JEAN Brigitte, DIVIALLE Lucette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, MORNAL René, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, BIABIANY Onif,

ETAIENT ABSENTS : SEREMES Joël, LOUIS Marc, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, ROUSSEAU Jacqueline, JUDITH Christian, NAIME Germaine, CHARLES Rosan,

ETAIENT EXCUSES : SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adj

PROCURATION : SAE/CARENE Suzy, DELA REBERDIERE/RAMILLON Annick

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services ; DESPLAN Xavier, Directeur de cabinet ; GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget

Madame NEROME/ZANDRONIS Liliane, 4^{ème} Adjoint, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECISANT LA CONSISTANCE ET LA VALEUR DES BIENS COMMUNAUX DESTINES A L'ECHANGE DE BIEN ENTE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes délibérations relatives à l'échange entre le Département et la Commune relatif au terrain destinée à la construction de logements sociaux et autres structures.

Il signale que par courrier du 04 Septembre 2009 référencé D09/256 HL/AN le Conseil Général a accepté dans le cadre de l'échange des terrains de Miolan, les biens communaux ci-dessous et dont l'évaluation par les services des domaines est estimé à **273.000.00€** ;

- 3 logements situés au 2^{ème} étage de l'école mixte II du Bourg, estimée à cent soixante trois mille euros (163.000,00 €)
- 2 salles de classe au 1^{er} étage d'un bâtiment occupé déjà par le Collège Courbaril dans ses niveaux supérieurs, estimés à cent dix mille euros (110.000.00 €).

Il précise que s'agissant des terrains du Département (parcelles AN1 et AM 280) l'estimation demeure à deux cent cinquante mille euros (250.000.00€) et qu'il convient de faire l'échange des bien entre les deux collectivités sur ces bases de façon définitive.

Le conseil municipal

Oui les explications de Monsieur le Maire

Après discussions et échange de vues

DECIDE

A l'unanimité des membres (- 03 abstentions)

1°) – De confirmer l'échange des biens entre les deux collectivités

2°) – De valider les biens et estimations constituant l'échange

2°) – De donner mandat au Maire pour assurer le suivi de la délibération et signer toutes les pièces afférentes a cette affaire ;

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

F. DESPLAN